

	VILLE DE SHANNON Province de Québec DÉROGATION MINEURE DM2026-90101
---	--

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Directrice générale, trésorière et greffière adjointe de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **13 octobre 2026**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2026-90101**.

Cette demande, déposée par le propriétaire du lot 5 793 899, situé au 369, rue des Pins, dans la zone H-7, vise la construction d'un abri d'auto avec une implantation dérogatoire. L'article 7.3 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit qu'un abri d'auto ne peut être implanté en cour avant. L'élément dérogatoire est donc l'abri d'auto projeté qui empièterait en cour avant sur une distance de 6,85 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **mardi 13 octobre 2026 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 17^E JOUR DE SEPTEMBRE 2026

Directrice générale, trésorière et greffière adjointe,
Marie-Josée Monderie